

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 69

présenté par
Mme Le Grip

à l'amendement n° 4 de M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , pouvant déboucher à terme sur la création de forces armées européennes »

les mots :

« , conformément à la nouvelle boussole stratégique en matière de sécurité et de défense et aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025, en vue d'acquérir son autonomie stratégique pour faire face aux menaces et défis existentiels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de compléter l'amendement en se référant aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025 et à la boussole stratégique. Il met l'accent sur l'autonomie stratégique européenne en matière de défense.